



**INTERCO**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Tél 06 12 24 54 87  
cblanc@interco.cfdt.fr

**Madame Amélie de Montchalin**  
Ministre de la transformation et de la fonction  
publiques  
Hôtel de Rothelin-Charolais  
101 rue de Grenelle  
75007 Paris

Paris, le 22 décembre 2020

**Objet : préavis de grève national le 12 janvier 2021**

Madame la Ministre,

Nous sommes au regret de constater que les avancées obtenues dans le cadre des accords du Ségur de la santé pour la fonction publique hospitalière restent difficilement transposables pour les autres secteurs. Vous pouvez aisément comprendre qu'il n'est pas entendable qu'un agent exerçant des fonctions similaires, mais dans les structures des champs social et médico-social, ne puisse pas en bénéficier aujourd'hui, à l'exception de ceux des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Le texte qui a été signé par notre organisation syndicale a vocation à s'étendre aux **agents et aux salariés des établissements sociaux et services médico-sociaux**. A ce jour, rien ne semble s'organiser en ce sens et cela conduit les agents à douter de la réelle volonté du gouvernement de réparer cette injustice.

C'est pourquoi la fédération Interco Cfdt dépose un préavis de grève national pour l'ensemble des personnels concernés des collectivités et établissements sociaux et médico-sociaux territoriaux,

**Du lundi 11 janvier 2021 à 20h au mercredi 13 janvier 2021 à 8h.**

Notre revendication est que s'ouvre, sans plus attendre, le calendrier des négociations pour les suites du Ségur de la Santé dans les champs social et médico-social. Il importe que soient envisagés :

- Une réflexion sur une politique nationale pour le secteur du handicap et de la protection de l'enfance,
- Des ratios de personnel en nombre suffisant dans l'ensemble des activités du secteur médicosocial et social,
- Une reconnaissance salariale équivalente à celle du secteur sanitaire.

La présente lettre fait office de préavis de grève, et la fédération Interco Cfdt participera à toute négociation qu'il conviendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 sur l'exercice du droit de grève dans la fonction publique.

Veuillez accepter, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Claire Le Calonnec  
Secrétaire Générale

**INTERCO.CFDT** FÉDÉRATION INTERCO Cfdt

47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19  
tél +33 (0)1 56 41 52 52  
interco@cfdt.fr

La fédération Interco Cfdt regroupe l'ensemble des syndicats Cfdt de la fonction publique territoriale, des offices publics de l'habitat, des services publics concédés, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.